



ROSARIUM



LETTRE DES DOMINICAINS DE ST-PAUL-DE-SERRE



N° 7 - Hiver 2020-2021

Le virus du mensonge

L'ÈRE RÉVOLUTIONNAIRE, inaugurée officiellement il y a deux siècles, a introduit dans la vie publique le règne habituel du mensonge, de la duplicité, de l'ambiguïté, de la manipulation. La « crise sanitaire » internationale, le mouvement « indigéniste » illustrent la contagiosité redoutable de ce virus que répandent les autorités politiques, assistées du pouvoir médiatique, pour tromper les esprits. Les voix autorisées et courageuses qui s'élèvent pour dénoncer l'imposture n'exercent, de fait, aucune influence décisive. Soumis au matraquage incessant des médias, les peuples contemporains perdent jusqu'au bon sens élémentaire et courbent la tête sous un joug pesant. Quel joug, sinon celui du « père du mensonge » (Jn 8, 44) ? Le démon semble détenir désormais le pouvoir de conduire tous les peuples à l'esclavage, en manipulant leurs esprits.

Le mensonge corrompt l'homme dans sa faculté la plus haute et la plus noble, dans son intelligence, il pervertit son être profondément, car l'homme dirige sa conduite d'après le jugement de son esprit. Quand la connaissance est faussée par de faux principes, toute la morale s'en trouve ruinée. Mais le mensonge blesse encore la vie sociale.

Les hommes, explique saint Thomas d'Aquin, ne pourraient pas vivre ensemble s'ils n'avaient pas de confiance réciproque, c'est-à-dire s'ils ne se manifestaient pas la vérité (II-II, 109, 3, ad 1^{um}).

En ruinant la confiance mutuelle, le mensonge aggrave l'individualisme, le repli sur soi qui rongent l'Occident. A force d'être trompé, l'homme finit par se défier de tout.

Comment échapper aux filets du mensonge ? En adhérant résolument à la vérité. Cela commence par la connaissance de Dieu, par Notre-Seigneur Jésus-Christ qui est « la Voie, la Vérité, la Vie » (Jn 14, 6). La science de Dieu, celle du catéchisme, mais aussi celle qui s'apprend dans la prière intime, immunise l'esprit contre l'erreur, contre le mensonge. Il importe aussi d'alimenter son esprit et sa sensibilité avec l'art et la littérature, la culture chrétienne. Elle ne s'offre plus spontanément à nous ; faisons effort pour la rechercher, la découvrir, en nous gardant au contraire de la pollution de l'anti-culture moderne, ce qui n'est guère possible sans renoncement, sans une certaine rupture avec le monde et son esprit. Bouchons nos oreilles. On ne discute pas avec un menteur, on ne l'écoute pas. Ménageons à nos esprits le calme, le silence nécessaires à la vie spirituelle et à la réflexion intellectuelle. Celui qui offre son esprit, chaque semaine, à la contamination de centaines de SMS, de courriels, de vidéos, de pages internet ou d'informations frelatées, n'échappera pas longtemps au virus du mensonge...

Mais il ne suffirait pas de « porter un masque » : le chrétien est appelé « le sel de la terre, la lumière du monde » (Mt 5, 13-14). C'est un devoir, mais aussi une des joies les plus pures de l'homme, de s'imprégner de la vérité – le vaccin – et de la diffuser.

Tant qu'il restera pour le monde une lueur d'espérance, elle sera dans la vérité ¹.

Fr. Raymond O.P. +, Supérieur

1 Dom Prosper GUÉRANGER, *L'Année liturgique*, 22^e dimanche après la Pentecôte.

Considérations sur la notion de loi (IV)

SELON LE DOCTEUR ANGÉLIQUE, la loi « n'est pas autre chose qu'un ordre de la raison émanant de celui qui préside et qui gouverne tout ce qui lui est soumis ¹ ». Ainsi, le « *præsidents* », c'est-à-dire celui qui gouverne, est aussi celui de qui émanent les lois. Saint Thomas réunit sous une seule tête le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. A l'encontre de cette conception de la politique, la pensée moderne libérale brandit le principe de séparation des pouvoirs, présentée comme la seule garantie contre le despotisme. Avant d'exposer les vertus du législateur, il importe donc de montrer comment, au contraire, le bien commun est rendu quasiment impossible par le principe libéral.

Distinction et non séparation des pouvoirs

C'est, semble-t-il, au philosophe anglais Locke (1632-1704) qu'il faut remonter pour voir exposée une théorie de séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Locke avait la phobie de l'arbitraire et du despotisme, et préconisait la subordination de l'exécutif au législatif. Son influence sur Montesquieu et sur les révolutionnaires de 1789 fut prépondérante. Montesquieu (1689-1755) développe la pensée de Locke, obnubilé lui aussi par le despotisme, où « un seul, sans loi et sans règle, entraîne tout par sa volonté et par ses caprices ² ». De la théorie, on passa à la pratique avec les lois des 16-24 août 1790 et la constitution de 1791 ³. Actuellement, les démocraties libérales s'appuient toutes sur ce principe de séparation des pouvoirs. Contrairement aux apparences, là n'est pas le rempart contre la dictature, là n'est pas la garantie des libertés. Dans un

livre récent, la juriste Valérie Bugault formule deux conséquences de cette séparation : la dissolution du pouvoir politique et une inflation législative impossible à endiguer.

Un organisme dont le seul rôle est de créer des lois aura pour seul souci de créer toujours plus de lois, ce qui est directement contraire à l'intérêt commun ⁴.

Dans la pratique, le problème s'aggrave avec le « mandat représentatif ⁵ ». Les électeurs ne savent quasiment rien des votes effectués par leurs mandataires, et ne peuvent exercer sur eux aucun contrôle. Cet état de fait concrétise la rupture du lien fonctionnel et naturel entre « pouvoir » et « responsabilité politique ». L'exécutif n'est pas responsable des lois votées, qu'il doit appliquer et dont il ne maîtrise pas l'application concrète, qui échoit au pouvoir judiciaire. Et de son côté, le parlement n'est pas responsable de l'application des lois qu'il a pourtant votées. Cette dissolution du pouvoir politique ne profite ni à l'État, ni au peuple. Et V. Bugault de conclure :

La séparation des pouvoirs telle qu'institutionnellement comprise, alliée au mandat représentatif, est une tartufferie politique ! C'est en réalité une stratégie utilisée par les « banquiers-commerçants ⁶ », pour prendre le pouvoir politique à l'intérieur des pays ⁷.

Déjà en 1965, le philosophe Louis Juggnet enseignait à ses étudiants de l'Institut d'Études Politiques de Toulouse que la bonne politique ne tombe ni dans le travers de la confusion des pouvoirs ni dans celui de la séparation, car :

la séparation radicale risque fort de rendre l'État ataxique ⁸, de neutraliser la cohésion des affaires publiques, de

1 Saint THOMAS d'AQUIN, *Somme théologique*, I-II, 92, 1.

2 MONTESQUIEU, *De l'Esprit des Lois*, II, 1.

3 « La Constitution délègue exclusivement au Corps législatif les pouvoirs et fonctions ci-après : 1 De proposer et décréter les lois. » Constitution du 3 septembre 1791, Titre III, ch. 3, section I, art. 1.

4 Valérie BUGAULT, *Demain dès l'aube... le Renouveau*, Paris, Sigest, 2019, p. 94.

5 Voir *Rosarium* n° 6, p. 6-7.

6 Voir *Rosarium* n° 6, p. 6-7.

7 Valérie BUGAULT, op. cit. p. 99.

8 Valérie BUGAULT, op. cit. p. 99.

*fragmenter ce qui devrait converger. Tout en refusant catégoriquement l'État totalitaire, qu'il soit « de droite » ou « de gauche », (dans la mesure où ces mots ont un sens...) nous n'acceptons pas pour autant l'État libéral, dont l'impuissance historique contre le capitalisme abusif, contre la poussée marxiste, et contre la barbarie nazie, n'a eu que trop d'occasions de se manifester*⁹.

Le régime le plus naturel et le plus bienfaisant est celui où le chef d'État est responsable et de la législation et de son exécution. La fonction principale du roi, explique saint Thomas, est d'instituer les lois. Responsable devant la nation, il l'est aussi devant Dieu, à qui il sait qu'il aura des comptes à rendre, car il est subordonné à la même loi morale que le dernier de ses sujets.

Le véritable contrôle du pouvoir politique réside d'une part dans le respect de la loi naturelle, à laquelle toute loi positive humaine doit être conforme ; d'autre part dans l'activité des corps intermédiaires et leur juste autonomie.

*Les corps intermédiaires, explique Michel Creuset, sont des groupes sociaux, des groupements humains, situés entre l'individu isolé (ou la famille, cellule de base) et l'État. Ils sont constitués soit naturellement, soit par accord délibéré, en vue d'atteindre une fin commune aux personnes qui les composent*¹⁰.

Tout cet ensemble de communautés – familles, communes, quartiers de villes, provinces, associations professionnelles, religieuses, culturelles, récréatives... – constitue pour les individus une défense contre la tyrannie de l'État.

Vertus du législateur

Encore faut-il que cet ordre politique soit entretenu et soutenu par les vertus de son chef. Puisque le bien commun auquel doivent travailler les gouvernants est le souverain bien dans l'ordre hu-

main, on est en droit d'exiger d'eux des facultés supérieures à celles des autres hommes : intelligence éminente, volonté droite et forte. Rien de plus naturel, nous explique saint Thomas, car :

*Il est normal de soi que, si un homme est éminent en justice et en science, il serve à l'utilité des autres*¹¹. Naturellement, dit-il encore, les intelligences puissantes sont faites pour gouverner et dominer les autres¹². En raison de la supériorité intellectuelle des uns, de l'infériorité des autres, naturellement ceux-là sont les maîtres de ceux-ci¹³.

C'est surtout par l'éminence de sa raison pratique que le chef pourra se faire une idée juste du bien de l'ensemble de ses sujets. Il ne s'occupera jamais d'un individu ou d'une famille, qu'à titre de parties dans le tout, objet direct et premier de son office. Au lieu de se substituer, par sa raison d'État, à la raison privée ou particulière des individus et des familles dans leur domaine propre, il n'interviendra pas dans ce domaine, hormis le cas où serait entravé le bien de l'ensemble. Or, la vertu qui rectifie la raison pratique de l'homme politique est la prudence politique, forme supérieure de prudence. Nous vivons, hélas,

*en un temps où la [prudence] politique n'est plus guère considérée comme une vertu, comme une prudence ordonnée à promouvoir le bien commun de la multitude, mais comme l'art de transiger pour aboutir, pour sauvegarder les intérêts d'un parti, en opprimant souvent l'élite des citoyens et en travaillant à la ruine d'un pays*¹⁴.

La vertu de prudence

La prudence pure et simple est ordonnée au bien propre de l'individu ; la prudence « économique » est ordonnée au bien commun de la maison ou de la

⁹ Louis JUGNET, *Doctrines philosophiques et systèmes politiques*, Bordeaux, Ulysse, 1980, p. 46.

¹⁰ Michel CREUSET, *les Corps intermédiaires*, Martigny, Édition des Cercles St-Joseph, 1964, p. 23.

¹¹ Saint THOMAS d'AQUIN, *Somme théologique*, I-II, 96, 4.

¹² Saint THOMAS d'AQUIN, Prologue du *commentaire des Métaphysiques* d'Aristote.

¹³ Saint THOMAS d'AQUIN, *Commentaire de la Polit. d'Aristote*, I, I, lect. 3.

¹⁴ P. GARRIGOU-LAGRANGE O. P., préface à l'édition du *de Regno*, Paris, 1926.

famille. Or, s'il est requis, pour se gouverner soi-même ou gouverner sa maison, d'exercer la prudence, à combien plus forte raison lorsque des millions de citoyens auront à être dirigés, pour former un corps social homogène. Comment confier le pouvoir à des hommes incapables de fonder et de gouverner une famille ? Depuis des décennies, pourtant, le système des partis porte au pouvoir de tels hommes à la vie familiale inexistante ou fort dissolue.

La prudence du chef, qui est la sagesse en action, consistera à conseiller, juger et commander droitement, surtout pour l'élaboration et l'application des lois. Le chef veillera donc à s'entourer de conseillers dignes et compétents et à déléguer ses pouvoirs. Certes, comme l'enseigne Aristote, « il est mieux que quelque chose soit fait par un seul que par plusieurs », mais « chaque fois que cela est possible ¹⁵ ». Or, précisément, parce que le supérieur ne peut pas tout faire ni être partout, il aura la sagesse de déléguer ses pouvoirs, et de respecter les autorités naturelles en place. Il contribuera ainsi à élever ses sujets et à accroître la beauté, la cohésion et la vigueur de sa nation ¹⁶. Il existe d'ailleurs, toutes proportions gardées, une prudence politique des citoyens, vertu dont ils doivent faire usage pour collaborer autant que possible au bien commun, par exemple dans l'élection des candidats les plus dignes aux postes de responsabilité. Les gouvernants prudents font des citoyens prudents et responsables. Les tyrans qui, au contraire, ambitionnent de commander plutôt que de contribuer à l'intérêt général, paralysent tout essor chez leurs sujets : toute supériorité chez

ceux-ci leur donne le soupçon d'un préjudice causé à leur injuste domination. Ils suspectent davantage les hommes vertueux que les vicieux. Ils s'appliquent même à étouffer chez leurs sujets l'éveil de cette grandeur d'âme, fruit de la vertu, qui les empêcherait de supporter le joug de la tyrannie.

La vertu de justice

Ayant, par la prudence, déterminé dans le concret ce qui constitue le bien commun de son peuple, le chef d'État devra encore exercer la justice, cette volonté constante de procurer le bien à la société dans son ensemble (justice légale) et à chacun de ses membres (justice distributive), c'est-à-dire aux bons les récompenses, aux mauvais les châtiements. Car gouverner n'est pas essentiellement affaire de prudence. C'est l'exécution de ce qu'a prévu la prudence. Cela s'accomplit d'abord par l'imperium, le commandement, qui, comme on l'a vu, s'adresse à la raison des sujets ¹⁷. Ensuite par la coaction, pour obliger ceux que la raison ne convainc pas, à embrasser le bien commun. Qui ne voit à ce propos que l'égalitarisme, un des « acquis » de la révolution française, est incompatible avec l'exercice de la justice ¹⁸ ? On n'obtiendra jamais une société juste par le nivellement de ses citoyens : l'incompétent ou le nonchalant mis à la même enseigne et recevant la même rétribution que le compétent ou le laborieux, voilà ce à quoi aboutit pareille idéologie ! Saint Alphonse de Liguori, exposant les moyens dont se servent les princes pour engager leurs sujets à vivre chrétiennement, déclare :

¹⁷ Voir *Rosarium* n° 3.

¹⁸ De ce que tous les hommes ont une même origine dans l'ordre de la nature, et ont tous été rachetés par le Christ, on ne doit pas conclure qu'il n'y a aucune inégalité entre eux. Il est manifeste au contraire qu'il existe des différences individuelles (sexe, santé, intelligence, talents), de condition sociale et de fonctions dans la société. Vouloir gommer toutes ces « inégalités », c'est non seulement utopique, mais nocif pour la vie en société, faite de complémentarités.

¹⁵ ARISTOTE, *Physiques* VIII, c.6.

¹⁶ C'est imiter la façon de faire de Dieu, qui « gouverne les êtres de telle manière que certains d'entre eux puissent être, en gouvernant, cause de bonté pour les autres. Ainsi le véritable maître ne fait pas seulement de ses disciples des savants, mais encore des enseignants. » *Somme théologique* I, 103, 6.

*Dans la distribution des honneurs et des charges, ils donnent la préférence à ceux qui ont de meilleures mœurs ; excepté le cas où, dans les affaires qui importent beaucoup au bien de l'État, on trouve un sujet bien plus capable et plus habile. Mais, en cela même, les princes doivent considérer que les personnes les plus amies de Dieu reçoivent du Seigneur plus de lumières et de force pour assurer l'exécution des ordres du souverain qui regardent le bien public*¹⁹.

Le bon gouvernant maintient fermement les principes de la justice, qui sont partout et toujours les mêmes dans leur formulation abstraite, mais en même temps, il est souple dans leur application, dont la forme concrète dépend des circonstances de lieux, de personnes, etc.

La vertu de force

Prudent et juste, le chef doit aussi faire preuve de force et de courage. Car, s'il cherche sincèrement le bien commun, il trouvera toujours devant lui les ennemis du peuple, les profiteurs en tous genres, qui mettront moult obstacles à son action²⁰. Qu'il médite ces lignes encourageantes de saint Alphonse :

*Lorsqu'il est question de l'honneur de Dieu, les princes doivent s'armer de courage et ne point négliger leur devoir par la crainte de quelque adversité ou de quelque contradiction qui pourrait leur survenir ; puisque Dieu assiste d'une manière particulière tous les rois qui remplissent leur devoir, comme il le dit lui-même à Josué, alors qu'il lui confia le gouvernement de son peuple : « Sois ferme et courageux, ne crains pas et ne t'épouvante pas, car le Seigneur ton Dieu est avec toi. » (Jos 1, 9)*²¹.

Le passage du livre de Josué que cite

19 Saint ALPHONSE de LIGUORI, *La fidélité des sujets envers Dieu*, in Œuvres de saint Liguori, Paris, Vivès, 1876, tome II, p. 598.

20 Pour ne prendre qu'un exemple historique, l'excellente réforme judiciaire entreprise par le remarquable ministre Maupeou sous le gouvernement de Louis XV, fut mise en échec par Montesquieu.

21 Saint ALPHONSE de LIGUORI, op. cit. p. 597.

le grand docteur de l'Église n'est-il pas une invitation pour tous les chefs d'État à méditer la sainte Écriture ? Quelle est la culture de nos hommes politiques modernes ? Ont-ils lu, en plus de la Bible, les grands classiques comme le livre de la Politique d'Aristote, la Cité de Dieu de saint Augustin, le *De Regno* de saint Thomas d'Aquin, le Syllabus de Pie IX, les encycliques *Immortale Dei*, *Libertas Præstantissimum*, *Quas Primas*... ? Mais ils ont étudié le droit, nous répondra-t-on !

*Malheureusement, de nos jours, étudier le droit, c'est souvent désapprendre les notions du vrai et du juste, rétorque le Père Berthe. La déclaration des droits de l'homme a purement et simplement biffé de nos codes les droits de Dieu, de l'Église, de la famille, principes fondamentaux de la société pour concentrer tous les pouvoirs dans les mains du dieu-État. En conséquence, dans les universités sécularisées par la Révolution, on a supprimé les chaires de droit naturel et de droit canonique comme n'ayant plus d'objet. Rien de plus logique, car si le peuple est l'unique souverain, il est aussi l'unique législateur, et le droit se trouve tout entier dans le bulletin des lois : le droit naturel devient une fiction et le Corpus juris [le droit canon] un anachronisme*²².

Ces études de droit devront être complétées par l'étude de la saine philosophie, du traité de la justice dans la II^a-II^æ de la *Somme théologique*, de l'histoire de l'Église²³ et de sa doctrine sociale. C'est au prix d'un tel labeur que l'homme politique pourra se rendre utile à son pays par l'élaboration de bonnes lois. Nous verrons précisément la prochaine fois quelles sont les qualités d'une bonne loi. (A suivre)

Fr. Thomas O. P.

22 P. BERTHE, C.s.s.R., *Garcia Moreno, le héros martyr*, Clovis, 2016, p. 29-30.

23 Garcia Moreno, avant de devenir président de l'Équateur, a longuement médité l'*Histoire universelle de l'Église catholique* de l'abbé ROHRBACHER. Il en lut trois fois les 29 volumes in-folio !

La volonté de Dieu

LORSQUE NOTRE-SEIGNEUR entra dans le monde, à l'instant de son incarnation dans le sein de Notre-Dame, le premier mouvement de son âme humaine fut une soumission amoureuse à la volonté de son Père.

Me voici, je viens, ô Dieu, pour faire votre volonté (He 10, 7).

A l'heure de son agonie, dans la plus profonde détresse de son humanité, son cœur renouvela le même acte :

Non pas ma volonté, mais la vôtre ! (Mc 14, 36)

Cette obéissance amoureuse résume toute sa vie intérieure. Elle exprime aussi l'essentiel de la voie à suivre pour devenir des saints : faire la volonté de Dieu en tout.

La volonté de Dieu, c'est Dieu.

Le père Marie-Étienne Vayssière O. P. (1864-1940) le comprit profondément, par une grâce particulière. Les citations qui suivront sont extraites de ses lettres.

Dieu étant acte pur, plénitude d'être immuable, ne pouvant rien perdre ni acquérir, ne pouvant donc commencer ou cesser d'agir, son être est parfaitement simple. Il n'y a pas de distinction réelle en Dieu entre sa nature et ses facultés. Tout ce qui est en Dieu est Dieu tout entier. Ainsi, son être ne se distingue pas de sa volonté.

Dès lors, là où se trouve la volonté de Dieu, telle qu'elle se manifeste à l'homme, Dieu se trouve tout entier présent « avec sa sagesse, sa puissance, son amour surtout, son

action toute divine, purifiante et transformante ».

Comment la reconnaître ?

La volonté de Dieu nous est connue à travers ses commandements et à travers ceux des autorités auxquelles nous sommes soumis. Elle se manifeste en outre par les événements, et, quand nous avons à agir, par les inspirations du Saint-Esprit.

Une école de renoncement

La perfection ne consiste pas *essentiellement* dans les grâces mystiques extraordinaires, ou dans des souffrances aiguës supportées héroïquement.

Dieu n'a nullement et en rien besoin de qui que ce soit, et de quoi que ce soit, et il ne trouve sa gloire que dans la seule fidélité de sa créature à accomplir ses divins vouloirs.

Le combat spirituel est souvent présenté sous une forme bien compliquée, avec une longue énumération des actes qu'il exige. La poursuite de la perfection peut se simplifier considérablement, si l'on s'efforce d'accepter et d'accomplir la volonté de Dieu en tout. Cela est toujours possible, avec l'aide de la grâce, quelles que soient les circonstances.

En effet, embrasser la volonté de Dieu réalise l'*ascèse* nécessaire pour éliminer la volonté propre.

C'est vrai, en principe, la doctrine est facile : accepter à chaque moment la volonté de Dieu, la suivre à chaque moment. Mais quel renoncement cela vous

demande ! [...] En réalité, nous sommes toujours en lutte avec les événements, avec les choses, parce que nous désirons toujours que notre volonté se fasse...

Cet effort de renoncement est facilité, quand on se rappelle qu'il réjouit le cœur de Dieu.

Le règne de Dieu ne peut s'étendre que sur les ruines de la nature [blessée par le péché originel]. Au bon plaisir divin, sacrifiez-vous tout entière, heureuse même qu'il se développe à vos dépens, qu'il s'affirme à tout l'encontre de vous-même.

Une union parfaite à Dieu

A chaque fois que l'âme exprime son consentement à la volonté de Dieu, elle ne fait plus qu'un avec lui, elle rétablit l'unité perdue jadis par le péché originel, cause de tous nos maux. C'est pourquoi,

un vrai et quotidien renoncement vous rapproche plus de Dieu que les meilleures douceurs que l'oraison peut vous apporter.

Ainsi, ceux qui, très occupés malgré eux par les sollicitudes de leurs labeurs quotidiens, regrettent de ne pouvoir consacrer plus de temps à la prière, à la lecture spirituelle, ne sont nullement exclus de l'accès à la sainteté.

Ne vous préoccupez pas des difficultés, et même des impossibilités où vous pouvez vous trouver, du fait de votre maladie ou des obligations familiales, de vous recueillir comme vous le voudriez. Dieu est plus sûrement dans la plus petite de ses volontés que dans les oraisons même les plus élevées. Ici l'illusion peut être possible, là jamais.

Une source de paix

Dire à Dieu *Fiat!* souvent, toujours, simplifie notre vie et procure à l'âme une joie pure et la paix, celles que Notre-Dame éprouva elle-même à l'Annonciation, et même au Calvaire.

Comme Marie disait son adhésion de tout son être à son Dieu, avec joie, avec amour !

Donnez toujours avec un cœur bien large, à Dieu, tout ce qu'il vous demande. On a bien alors la certitude de faire sa volonté, d'être vraiment en lui. Quelle sécurité ! Si souvent elle nous fait défaut ! Quelle semence de paix jetée par là dans le sillon de l'âme !

Car la paix ne signifie pas l'absence de difficultés, mais la soumission volontaire et libre de l'activité humaine à l'ordre divin.

De plein cœur vouloir ce que Jésus veut, parce qu'il le veut, et se tenir là fortement, à travers les tempêtes et ballottements de toute sorte, y mettre son seul désir, sa joie.

Apprenons donc à aimer la volonté de Dieu. Notre-Seigneur en vivait uniquement.

Ma nourriture est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé (Jn 4, 34).

Accompli par amour, ce bon plaisir divin deviendra pour nous aussi un festin.

Quelle leçon et quelle lumière ! Dieu est là, dans sa volonté, pain quotidien offert et livré à nos désirs. On n'y pense pas. L'esprit de foi fait défaut.

Prions Notre-Dame de nous apprendre à rejoindre Dieu en embrassant à chaque instant sa volonté.

Fr. Raymond O.P.

Les victoires du rosaire

Brésil 1964 : L'hydre rouge écrasée par la Femme

LE 1^{ER} AVRIL 1964, le président brésilien philo-communiste João Goulart (1918-1976), fuyait son pays. Le lendemain, plus d'un million de personnes défilaient dans les rues de Rio de Janeiro pour célébrer leur libération de « la peste mortelle »¹ du communisme ! Que s'était-il passé ? L'historiographie bien pensante² accuse la junte militaire de droite, soutenue financièrement par Washington, d'avoir institué une dictature qui, dit-elle, éclipa la démocratie jusqu'en 1985 ! Et si l'auteur de ce renversement était la Vierge du Rosaire ?



Revenons en arrière. En 1952 et pendant dix-huit mois, le passage de la Vierge pèlerine de Fatima dans tout le Brésil avait été « un des événements religieux les plus extraordinaires de son histoire »³, comme en témoignait l'archevêque de Curitiba⁴ en 1953 :

Dans toutes les villes, la visite de la Vierge a été semblable à une mission populaire comportant des masses de conversions, de confessions et de communions.

Au début de 1964, le cardinal de Barros Camara, archevêque de Rio de Janeiro

prit la parole à la radio nationale. Il encourageait ses concitoyens à vivre le message de Fatima pour s'opposer au communisme qui menaçait le pays, avec la complicité de son président. Ce dernier rétorqua publiquement « que ce sont ses idées communistes qui reformeraient et sauveraient le Brésil, et non les chapelets de simples femmes »⁵. La Reine du Rosaire mettant alors en branle ses troupes, « le miracle d'une guerre gagnée sans verser de sang » se produisit.

Les Brésiliennes descendirent par millions dans les rues de leur pays, priant le chapelet à haute voix. D'abord à Belo Horizonte, où devait se tenir l'un des plus grands rassemblements communistes du pays. Vingt mille femmes y défilèrent pour manifester contre la présence de l'ambassadeur communiste de Cuba, Leonel Brizola. Il ne put prendre la parole comme prévu. Le 13 mars suivant, à Rio, Goulart décréta la réforme de la Constitution, l'abolition du Congrès et la confiscation des industries et des fermes. De nouveau, les femmes se dressent, « arme au poing » : le 19 mars à São Paulo, elles sont un million à prendre d'assaut les rues. Elles distribuent à grande échelle un tract qui invoque la protection de la Vierge Marie contre l'imminence d'une catastrophe nationale. Les « Marches de la famille avec Dieu pour la liberté » se renouvelèrent dans presque toutes les villes du Brésil. La voie était ouverte pour la restauration de l'ordre. L'armée intervint le 26 en chassant Goulart, déjouant ainsi les communistes, qui avaient prévu de s'emparer du pouvoir par les armes le 28 ! Oui, le peuple brésilien ne s'y est pas trompé : c'est à juste titre qu'il remerciait Notre-Dame du Rosaire à Rio de Janeiro le 2 avril !

1 LÉON XIII, Encyclique *Quod Apostolici muneris* du 28 décembre 1878.

2 Bien des journaux français d'avril 1964 vont en ce sens : *Le Monde*, *L'Express*, *Esprit*, etc. Et que de remous médiatiques en 2019 contre le président actuel Bolsonaro pour la commémoration qu'il fit du « coup d'État » !

3 Père Valerio ALBERTON, S. J., dans *La Voix de Fatima*, Leiria, été 1964.

4 Mgr Manuel da Silveira D'Elboux (1950-1970).

5 Donald H. CALLOWAY, *Champions of the Rosary*, Stockbridge, Marian Press, 2017.

Chronique de la communauté

* 17 juillet : Le confinement enfin achevé, le P. Thomas reprend le bâton de frère prêcheur. Il réunit les tertiaires dominicains germanophones en Lorraine, à l'école de l'Étoile du Matin, qui leur offre un très bon accueil.

* 20 au 24 juillet : Le P. Thomas assure cette année encore l'aumônerie de l'Université d'Été des Cercles légitimistes. A en juger par la moyenne d'âge des participants, la jeunesse s'intéresse de près à la question monarchique. Et on la comprend !

* 27 juillet au 1^{er} août : Nous étrennons le collège saint-Martin de la Placelière, près de Nantes, comme maison de retraites spirituelles. La trentaine de retraitants apprécie ce cadre silencieux et spacieux.



Retraite à La Placelière, près de Nantes

* 22 au 23 août : P. Raymond rejoint Aschaffenburg en Bavière, où il est attendu par une bonne quarantaine de personnes, jeunes pour la plupart, et dont quelques-uns ne sont pas encore catholiques. Conférences sur la doctrine du Christ-Roi, les puissances occultes du monde contemporain et les différents régimes politiques d'après saint Thomas d'Aquin.

* 26 au 28 août : Treize cadets de la paroisse St-Nicolas-du-Chardonnet, viennent explorer le Périgord, puis nous rendre service. Ils se montrent tellement efficaces que nous avons peine à suivre leur rythme et à leur fournir du travail. Honneur à cette belle jeunesse, pour son dévouement et son esprit très chrétien !

* 20 septembre : Fr. François-Dominique accompagne P. Thomas à l'Île-Madame, pour l'émouvant pèlerinage annuel aux prêtres martyrs de la Révolution.

* 24 septembre : Notre dette de reconnaissance envers Mgr Lefebvre, défenseur de la vie religieuse, conduit le P. Raymond jusqu'à Écône, en Suisse, où a lieu l'émouvante cérémonie de translation du corps du prélat dans la crypte du séminaire St-Pie-X.

* 27 septembre : De retour en France, P. Raymond entend les confessions dominicales à St-Nicolas-du-Chardonnet, puis se rend auprès des moniales dominicaines d'Avrillé, pour une série de cours sur la *Somme Théologique*.

* 5 au 16 octobre : A l'initiative d'un ami retraité très entreprenant, une équipe de volontaires vient nous offrir ses services pendant une semaine. Grâce à un ami anglais du village, ces messieurs ont pu être confortablement logés.

* 9 & 10 octobre : P. Raymond et P. Thomas se rendent à Versailles pour une deuxième journée de philosophie thomiste, organisée par un cercle d'études. Professeurs et élèves goûtent ensemble le « *gaudium de veritate*. »

* 30 octobre : Le nouveau confinement nous oblige à annuler une session doctrinale et, de nouveau, une retraite. Nous sommes conscients que, parmi nos amis et bienfaiteurs, il en est qui ont beaucoup à souffrir de ces mesures politiques inouïes. Qu'ils soient assurés ici de notre profonde compassion et de notre fervente prière !



Excursion avec nos confrères de Bergerac

Les travaux à la Maison Saint-Paul



Les couvreurs ont réparé les toitures du bâtiment principal. Il doivent maintenant changer un arêtier rongé par les termites, ce qui demande de découvrir presque entièrement la tour est. En même temps, ils déposeront un conduit de cheminée qui menace de s'écrouler. Permettez-nous de faire de nouveau appel à votre aide financière : il nous manque encore 20.000 €.





Nous sommes extrêmement reconnaissants à la divine Providence et à ses généreux instruments, en chair et en muscles, qui nous ont permis d'importantes économies. Merci aussi à tous ceux qui ont fait un don. Nous célébrerons six messes d'action de grâces pour tous ces bienfaiteurs.

RETRAITES DOMINICAINES

Saint Pie V voit la victoire de Léopante



Le Rosaire

Retraite mixte
prêchée à Méridy (Indre)
du lundi 12 avril 2021 à midi
au samedi 17 à 11h



Retraite mixte
prêchée à l'école St-Martin, près de Nantes
du lundi 26 juillet 2021 à midi
au samedi 31 à 11h

**Renseignements &
inscription uniquement :**

- par courrier : voir l'adresse en bas de page
- par téléphone : + 33 (0)9 63 60 89 19
- par courriel : fndrretraites@gmx.com



CONFRÉRIE DU ROSAIRE

Par les temps si troublés que nous traversons, le Rosaire se révèle une arme décisive ! « Il n'y a aucun problème, si difficile soit-il, temporel ou surtout spirituel, se référant à la vie personnelle de chacun de nous ou à la vie familiale, ou bien à la vie des peuples et des nations, que nous ne puissions résoudre par la prière du saint rosaire », a dit Sœur Lucie (décembre 1957). Inscrivez-vous à la Confrérie. Vous pouvez télécharger la brochure d'information ici : <https://dominicains-rosarium.fr/brochure-sur-la-confrerie-du-rosaire>, ou la demander par courrier.

POUR NOUS AIDER, VOUS POUVEZ :

- 1) Si vous avez des talents d'artisan ou de bricoleur, venir participer aux travaux de restauration.
- 2) Nous transmettre des adresses de vos connaissances pour leur envoyer la lettre *Rosarium*.
- 3) Nous faire parvenir des timbres-poste usagés et des collections, spécialement des pays étrangers. Ils seront vendus au profit de l'association.
- 4) Nous faire un don ou un legs :

- en France, nous adresser un chèque à l'ordre de : **Lux Mundi**

- en France et dans le reste de l'U.E., effectuer un virement bancaire sur le compte suivant :

Banque : Crédit Mutuel de Bretagne

IBAN : FR76 1558 9228 2202 0409 5524 049

BIC : CMBFR2BARK

- dans l'U.E. et ailleurs, effectuer un versement sur notre site :

<https://dominicains-rosarium.fr>

Vos dons sont déductibles de l'IRPP à hauteur de 66% (60% pour les entreprises) dans la limite de 20% des revenus (5% du chiffre d'affaires pour les entreprises).

Reçu fiscal sur demande

L'association culturelle *Lux mundi* peut recevoir des legs et des donations en franchise de droits de succession. Nous sommes reconnaissants à ceux qui veulent bien consentir un legs ou une assurance-vie en faveur de l'association : par ce moyen, vous assurez le plus sûrement la pérennité matérielle de la communauté.

Soyez assurés de notre profonde reconnaissance.



FRÈRES DE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE

Maison St-Paul, 105 route du Rossignol, Le Bourg

24380 ST-PAUL-DE-SERRE, France

Téléphone : + 33 (0)963 60 89 19

Notre site : <https://dominicains-rosarium.fr>